

SCoT de la Bresse Bourguignonne

Etape 1 : diagnostic territorial et état initial de l'environnement

Atelier n°2 « Trame Verte et Bleue et valorisation des paysages »

9 décembre 2013 à Louhans

Personnes présentes

Anthony VADOT	Président du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne
Rozenn CARAES	Sous-Préfète de Louhans
Daniel BERTIN	Vice-Président du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne
Marine CAUSSE	Chargée de mission SCoT
René BEAUMONT	Sénateur
Sébastien RAVET	Chef de projet Pays de la Bresse Bourguignonne
Daniel PUTIN	Mairie de Champagnat, 1 ^{er} adjoint
Christine RUNGE	Mairie de Louhans, adjointe
Samuel CHANUSSOT	Chambre d'agriculture
Christian GUILLOT	Conseil de Développement / Envir. / Amgt du Territoire (ACTIF 71)
Thierry PEYRTON	Fédération départementale des chasseurs
Joseph ENTREMONT	Conseil de Développement Tourisme
Thierry GROSJEAN	Conseil de Développement (CAPEN 71)
Benoît ROUTHIER	Référent SCoT – CC des Portes de la Bresse
Laurence JANIN	Chef de projet Ecomusée de la Bresse Bourguignonne
Denis JUHE	Conseil de Développement / Président de Grange Rouge
Jean THEVENIN	DDT 71
Patrick CHALUMEAU	DDT 71
Bernard CHAMBION	DDT 71
Guy COULON	Maire de Dommartin et Vice-Président de Cuiseaux Intercom'
Patrick LEFEUVE	Conseil Général 71 / Conseil de développement (Centre Eden)
Jean-Jacques HAYNE	Office de Tourisme de la Bresse Bourguignonne
Thierry COLIN	Président CC Saône et Seille
Elodie GASCHET	EVEN Conseil
Delphine GEMON	EVEN Conseil
Roxane BENEDETTI	EVEN Conseil

Début de la réunion 14h30

M. le Président introduit l'atelier en rappelant que celui-ci s'inscrit dans une série de 3 rencontres. Il portera sur le thème de la Trame Verte et Bleue et du paysage. Il salue la présence de tous les partenaires qui ont répondu à l'invitation et en particulier, Mme la Sous-Préfète et M. le Sénateur.

M. le Sénateur souligne son intérêt à participer à la démarche du SCoT.

Mme GEMON, du cabinet EVEN Conseil, explique le contenu de la démarche SCoT, l'intérêt de ce projet au regard de la prise en compte des documents supra-territoriaux et du lien de compatibilité qu'il existe entre le SCoT et les documents d'urbanisme des communes. Les orientations du Développement Durable et du Grenelle de l'Environnement en matière d'urbanisme sont également rappelées. L'atelier se déroule en 2 temps : discussion sur les enjeux de la Trame Verte et Bleue du SCoT et échanges autour de la valorisation des paysages de Bresse Bourguignonne.

Table ronde 1 : Trame Verte et Bleue

Mme BENEDETTI, du cabinet EVEN Conseil, procède à la présentation des premiers constats de l'état initial de l'environnement sur ce thème. Elle invite les partenaires à compléter le diagnostic et à se prononcer sur les enjeux de la TVB en Bresse Bourguignonne.

- ▶ M. GROSJEAN de la CAPEN 71 explique qu'une demande a été faite à la Préfecture en faveur du classement de l'ensemble de la vallée de la Vallière en tant que patrimoine naturel protégé pour son intérêt écologique. Il explique également que certaines communes ont fait l'objet d'atlas de la biodiversité. La société d'histoire naturelle du Morvan détient ces documents qui ne sont pas accessibles au public. M. Grosjean souligne par ailleurs l'importance du bocage dans la Trame Verte et Bleue Bressane, sa préservation est un enjeu majeur
- ▶ M. PEYRTON de la Fédération départementale des chasseurs précisent que les milieux naturels sont utilisés par les chasseurs et pêcheurs pour leurs activités mais ceux-ci participent également à l'entretien de ces milieux. La Fédération des chasseurs gère notamment 2 sites de protection de la faune sauvage. En outre, un inventaire des étangs est actuellement en cours et a permis de déterminer 1 300 étangs dans la Bresse Bourguignonne. La cartographie de ces étangs devrait être disponible début 2014. M. PEYRTON ajoute que des plans d'eau ont été créés depuis les années 1980, cette dynamique positive est à souligner dans le SCoT.
- ▶ M. JUHE, du Conseil de Développement partage l'intérêt de protéger les mares qui ont un rôle très important pour la biodiversité, il serait intéressant d'aboutir à une hiérarchisation de ces milieux naturels en fonction de leur intérêt écologique.
- ▶ M. CHANUSSOT de la Chambre d'Agriculture demande quelle va être l'échelle de réalisation de la Trame Verte et Bleue du SCoT. Roxane Benedetti répond qu'il est important de laisser une marge de manœuvre aux communes pour la déclinaison du réseau écologique dans leurs documents d'urbanisme, la Trame Verte et Bleue ne sera donc pas, à priori, déclinée à la parcelle. M. CHANUSSOT demande également quelle est la définition des cours d'eau et zones humides utilisées pour l'élaboration de la TVB. La Chambre d'Agriculture a réalisé une

charte sur les zones humides reprenant des définitions qui pourraient servir de base pour le SCoT.

- ▶ Mme JANIN de l'Ecomusée de la Bresse explique que le bocage est au cœur des thèmes d'étude de la structure qui a recensée une régression importante des haies, de l'ordre de - 70% au cours du XXème siècle.
- ▶ M. GROSJEAN estime que l'enjeu majeur du territoire du SCoT concerne la gestion de l'eau et qu'il s'agit d'une problématique très transversale. Le réchauffement climatique devrait en effet impacter fortement la Bresse Bourguignonne qui recense une densité de cours d'eau importante. Les sécheresses estivales devraient se trouver amplifiées. De plus, les inondations pourraient se généraliser, multipliées sous l'effet de la régression du bocage. L'agence de l'eau a mené un travail sur le changement climatique qui présente notamment un focus sur la Bresse.
- ▶ M. GUILLOT indique qu'il ne faut pas oublier les futures nouvelles infrastructures dans l'élaboration de la Trame Verte et Bleue. Even Conseil n'a pas recensé de projet. M. VADOT indique que le projet de LGV est abandonné à ce jour.
- ▶ M. CHALUMEAU de la DDT71 informe les participants de la réalisation, par le service dont il fait partie, d'une cartographie des interactions entre TVB et enjeux d'aménagement.
- ▶ M. GROSJEAN estime que l'étalement urbain est peu marqué dans le territoire de la Bresse. L'urbanisation linéaire est moins développée que dans d'autres territoires voisins. Par contre, des problématiques ponctuelles sont à recenser dans certaines communes.
- ▶ M. THEVENIN de la DDT71 précise tout de même que le développement de l'urbanisation « en grappe » est très problématique en Bresse Bourguignonne, à Cuisery par exemple, le long de la route départementale. Sur certains corridors, le SCOT pourra être assez ferme. Il pourrait être intéressant de travailler à une échelle fine, jusqu'au parcellaire, dans certains cas pour la TVB, afin d'éviter le comblement de dents creuses stratégiques, sur le passage de corridors écologiques.
- ▶ M. PEYRTON précise qu'il existe de nombreux points de conflits pour la Trame Verte et Bleue. En amont de Louhans, en direction du Jura, le long de la route départementale, il serait important de réfléchir à la perméabilité des zones urbaines, pour répondre aux besoins d'échanges des espèces (réglementation sur les clôtures...). Ce sont des préconisations plus légères que la préservation stricte des corridors et qui peuvent être suffisantes pour le passage des espèces.
- ▶ M. HAYNE précise que l'Office du Tourisme a réalisé une étude de valorisation de la Seille.
- ▶ M. THEVENIN de la DDT explique que certaines communes de la Bresse ont déjà intégré des orientations volontaristes en matière de trame verte et bleue et de maintien de coupures vertes. C'est le cas de la commune de Sornay qui a requestionné une bonne partie de ses réserves foncières lors de la révision de son PLU.
- ▶ M. GROSJEAN explique que les voies vertes doivent être intégrées dans la TVB dès le début de la démarche, ainsi que la route du sel. Il est important également d'intégrer les espaces soumis au risque inondation dans la TVB et notamment d'intégrer les démarches de Plan interrégional de lutte contre les inondations.

- ▶ M. PEYRTON demande si les territoires voisins du SCoT sont intégrés dans la démarche. Mme GEMON répond que les enjeux environnementaux de ces secteurs sont bien intégrés à l'état initial de l'environnement et au diagnostic et que des réunions interSCoT sont programmées tout au long de l'élaboration du SCoT. M. VADOT précise que le Pays Lédonien a approuvé son SCoT récemment et que celui du Chalonnais est en cours.

Paysage

Mme GASCHET, du cabinet EVEN Conseil, procède à la présentation des premiers constats de l'état initial de l'environnement sur ce thème. Elle invite les partenaires à compléter le diagnostic et à se prononcer sur les enjeux paysagers en Bresse Bourguignonne.

- ▶ M. GROSJEAN explique qu'une carte des entités paysagères régionales a été faite par la DREAL et qu'il est nécessaire de s'en inspirer. De plus, le territoire présente de nombreux panoramas à préserver. Il existe de nombreux enjeux interSCoT sur ce thème.
- ▶ M. JUHE souligne l'importance de la régression du bocage. Il s'agit d'un enjeu transversal.
- ▶ M. PEYRTON propose de nuancer ce constat. Même si le réseau de haies s'estompe progressivement, le caractère bocager de la Bresse Bourguignonne est toujours d'actualité, et le bocage est aujourd'hui fonctionnel. La Fédération de chasse travaille avec la Chambre d'Agriculture à la préservation / valorisation des haies.
- ▶ M. CHANUSSOT informe les participants qu'il existe 2 types de bocage à bien distinguer : le bocage charolais constitué de haies basses et le bocage de haies hautes, plus caractéristique de la Bresse Bourguignonne.
- ▶ M. THEVENIN propose que l'enjeu de valorisation économique du bocage soit identifié dans le SCoT. Les agriculteurs connaissent, pour certains, des difficultés économiques importantes qui ne permettent pas d'envisager un entretien et une « sanctuarisation » des haies, sans valeur ajoutée.
- ▶ M. CHALUMEAU de la DDT explique que dans l'Aveynois, sont recensées des dynamiques intéressantes de valorisation des haies dans une logique multifonctionnelle : bois-énergie, protection bioclimatique, gestion du ruissellement... Pour cela, des animateurs sont recrutés et procèdent à un classement des différentes haies en fonction de leurs intérêts.
- ▶ M. PEYRTON explique que la Fédération de chasse a réalisé une étude de valorisation du réseau de haies qui a permis d'identifier un potentiel important pour la production d'énergie en circuit-court. Il est important que le SCoT intègre cette question et que les collectivités puissent profiter de la ressource locale pour l'alimentation des futurs projets urbains. (chaufferie collective)
- ▶ Mme CARAES, Sous-Préfète, rappelle les éléments de patrimoine de Louhans : l'Hôtel Dieu, l'Apothicaire, les Arcades, les tours Saint Paul et Saint Jean (restaurée ou en cours de restauration).
- ▶ M. GROSJEAN informe les participants de l'existence d'inventaires du patrimoine bâti dans 5 cantons, réalisés par l'Ecomusée, en lien avec le Conseil Général.

- ▶ M. JUHE explique également qu'un inventaire du patrimoine avait été réalisé en vue de la définition du tracé de la route de la Bresse. Celui-ci est certainement disponible à l'Ecomusée.
- ▶ Mme RUNGE, maire-adjointe de la ville de Louhans propose que les kiosques soient ajoutés aux éléments de patrimoine vernaculaire de la Bresse Bourguignonne.
- ▶ M. JUHE propose d'ajouter aussi les fours à pain. Il explique également que le circuit des moulins est à valoriser dans le SCoT ainsi que la route de la Bresse que l'Office du Tourisme a récemment modifié pour la scinder en 5 circuits différents. M. Juhé propose également que les anciennes voies ferrées, les ponts et les anciennes gares soient intégrés au patrimoine bâti de la Bresse.
- ▶ M. HAYNE précise l'Office de Tourisme propose 5 circuits à la journée sur la Bresse.
- ▶ M. GROSJEAN explique que les chemins ruraux font partie du patrimoine paysager de la Bresse Bourguignonne et sont pourtant menacés dans certains secteurs (disparition, annexion pour l'agriculture).
- ▶ M. HAYNE ajoute que le classement en balades vertes contribue à rétablir le réseau.
- ▶ M. BERTIN explique de la CC de Cuiseaux a classé ses chemins ruraux en « balade verte » et en a également créé de nouveaux afin de constituer un véritable maillage cohérent. Une carte est disponible et pourra être transmise à EVEN Conseil.
- ▶ M. HAYNE informe les participants que le Conseil Général est le gestionnaire de l'ancienne voie ferrée qui sillonne le territoire et qu'il l'aménage actuellement en voie verte, tronçon par tronçon. La première portion Bressane reliant Ouroux-sur-Saône et Saint Germain du Plain vient d'être inaugurée. Cela concerne également la commune de Savigny. Une continuité est recherchée vers le Jura. La recherche de continuités au sein des bourgs et villages (balisage, liaisons douces) est un enjeu important dans le territoire.
- ▶ M. BERTIN informe le bureau d'études de la présence du panorama des Hauts de Cuiseaux, à 602m. Il recense une table d'orientation. Il existe également une table d'orientation à Navilly (hors territoire).
- ▶ M. GROSJEAN souhaite ajouter que la découverte des paysages est importante mais que les conflits d'usages doivent être gérés, comme par exemple la limitation de l'intrusion de quads dans les espaces naturels, notamment forestiers.
- ▶ M. HAYNE précise que l'Office du Tourisme réfléchit à des itinéraires de découverte en lien avec les circuits courts et le patrimoine agricole en général. Des modes de commercialisation des produits locaux sont également recherchés, des labellisations pour les restaurants...
- ▶ M. THEVENIN ajoute qu'il existe aussi l'ancienne voie ferrée Chalon-Dole, passant par Pierre-de-Bresse, que l'Office du Tourisme est en train de valoriser. 20km au moins seront aménagés en 2014.
- ▶ M. GROSJEAN propose que les perrés des différents fleuves soient valorisés également pour la découverte des paysages.

- ▶ M. ROUTHIER de la CC des Portes de la Bresse s'interroge sur la valorisation des zones blanches de couverture numérique. Certains espaces naturels non reliés aux réseaux pourraient être valorisés pour les personnes sensibles aux ondes.
- ▶ M. GROSJEAN propose que le SCoT fixe des orientations encadrant le développement commercial. Cela sera possible au travers du DAC. La publicité et les pré-enseignes sont à maîtriser. Il s'agit d'une problématique importante dans le territoire, et même au sein des petits bourgs ruraux. Les associations environnementales de la Bresse Bourguignonne s'activent pour que les « pollueurs » visuels soient sanctionnés. Les participants s'accordent sur le fait qu'il s'agit d'un enjeu de protéger les entrées de villages qui sont encore qualitatives.
- ▶ M. CHANUSSOT souhaiterait que le SCoT traite la question de l'articulation entre développement résidentiel et constructions agricoles. Il est important que les périmètres de réciprocité soient respectés.
- ▶ M. GROSJEAN pense qu'aucune éolienne ne sera installée en Bresse Bourguignonne car la puissance éolienne n'est pas suffisante. Des études l'auraient démontré, malgré l'affichage d'objectifs de développement éolien ambitieux pour la Bresse Bourguignonne dans le SRCAE.
- ▶ M. PEYRTON ajoute que les éoliennes ont des effets négatifs sur la protection de la biodiversité. Des études récentes ont démontré que les anatidés étaient particulièrement impactés. Les zones d'implantation préférentielle doivent être corrélées avec les corridors identifiés.
- ▶ Mme JANIN propose que soit mis à disposition du bureau d'études le document intitulé « Construire en Bresse » élaboré par le CAUE et qui recense les caractéristiques du bâti et les modalités pour une intégration qualitative des nouvelles constructions dans l'environnement urbain traditionnel. Le bureau d'études dispose déjà de ces fiches.

M. VADOT remercie les participants et les invite à transmettre au bureau d'études, par l'intermédiaire de Mme CAUSSE, l'ensemble des informations qu'ils jugeront utiles pour l'avancement du SCoT.